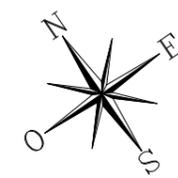


HALL A
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° A16 au 1er étage

ENTREE	10,47	m²
SEJOUR	31,13	m²
CUISINE	7,85	m²
CHAMBRE 1	11,53	m²
CHAMBRE 2	9,54	m²
CHAMBRE 3	9,88	m²
CHAMBRE 4	10,04	m²
SALLE D'EAU	2,56	m²
SALLE DE BAINS	5,95	m²
WC	1,34	m²
DEGAGEMENT	5,14	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	105,42	m²
BALCON	19,19	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	124,61	m²

LEGENDE

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp techn. elect. du lgt	Linéaire Complémentaire
Placard	Cuisson
Volet battant	Retombée de poutre
	Motorisation VR



Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
 Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.